

<b>Enseignant Coordonnateur SAPADHE</b>	
<b>Numéro du poste</b>	<b>2024.14</b>
<b>Missions</b>	<p>L'enseignant organise chaque projet d'élève pour répondre aux objectifs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. permettre à l'élève de poursuivre les apprentissages scolaires fondamentaux avec un soutien de proximité, en tenant compte de son état de santé,</li> <li>2. maintenir le lien pédagogique et social avec son établissement scolaire de référence,</li> <li>3. favoriser la réintégration dans l'établissement scolaire après une absence momentanée ou durable.</li> </ol> <p><b>L'enseignant est chargé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la coordination de l'assistance pédagogique avec les personnels des établissements scolaires fréquentés par les élèves en lien avec les familles, l'Inspecteur de la circonscription ASH et le Médecin Conseiller Technique de l'Inspecteur d'Académie.</li> <li>- il met en œuvre les projets individualisés d'accompagnement, informe et prépare les enseignants concernés.</li> <li>- il gère l'acheminement des dossiers, leur accomplissement et leur clôture au moyen de l'application informatique AGAPAD.</li> <li>- il participe au déploiement des robots de téléprésence.</li> <li>- il contribue à la construction et à mise en œuvre des sessions de SAPADHE PREO</li> </ul>
<b>Conditions spécifiques du postes</b>	<p>Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et l'autorité fonctionnelle de l'association des PEP ATLANTIQUE ANJOU, l'enseignant est soumis à l'obligation générale d'assurer chaque année 1607 heures de travail, ce temps étant réparti en fonction des missions. Le secteur d'intervention comprend des écoles et des établissements du second degré.</p> <p><u>Lieu d'exercice</u> : PEP ATLANTIQUE ANJOU - Service des Politiques Educatives et Sociales de Proximité -12 rue de Toronto 44300 NANTES</p> <p><u>Rattachement administratif</u> : DSDEN 44</p> <p>Dans le cadre de ses fonctions, le coordonnateur est amené à se déplacer régulièrement.</p>
<b>Profil et Qualifications nécessaires</b>	<p>L'enseignant doit pouvoir réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place des modalités d'enseignement et coordination des différents partenaires,</li> <li>- l'ouverture et suivi des dossiers d'aide pédagogique :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contact avec les familles</li> <li>• Contact avec les enseignants des hôpitaux</li> <li>• Prise d'information auprès du chef d'établissement</li> <li>• Information auprès du médecin scolaire qui évalue la situation</li> <li>• Lien avec le Médecin Conseiller Technique du DASEN pour aménager la scolarité</li> <li>• Information auprès de l'IEN ASH qui valide le projet</li> <li>• Recherche de professeurs intervenant avec une priorité pour ceux de l'élève ou de l'établissement</li> <li>• Répartition des heures en fonction du projet de l'élève</li> <li>• Participation si besoin aux équipes éducatives (suivi et</li> </ul> </li> </ul>

	<p>évaluations)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le suivi des projets avec les familles, les enseignants et les établissements.</li><li>- la rédaction de bilans (quantitatif, qualitatif, propositions d'amélioration du service) et d'un bilan annuel écrit de l'activité du service.</li></ul> <p>Cet aspect pédagogique est complété par un volet administratif : saisie des dossiers, collecte des informations, transmission des demandes au Médecin Conseiller Technique et à l'IEN ASH, envoi des ordres de mission aux professeurs, suivi des dossiers... Relation avec les assurances (MAE, MAIF, IMA)</p> <p>L'enseignant participe également à l'organisation de la formation des enseignants sollicités.</p> <p><u>Indemnité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- N°1914 : 212,50 € mensuels ou 2550 € annuels Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, ISAE (proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail)</li><li>- N° 408 si titulaire du CAPPEI : Indemnité de fonctions particulières 73,90 €</li></ul>
<b>Nom et courriel du référent à contacter pour renseignement sur le poste</b>	IEN ASH : Madame PILON ; Madame JIMENEZ  02 51 81 69 43 - <a href="mailto:ce.0440427a@ac-nantes.fr">ce.0440427a@ac-nantes.fr</a>